

## EPARGNE & GESTION DE PATRIMOINE

**Altaprofits crée une nouvelle gamme de fonds structurés à protection renforcée et lance le premier :**

**AltaHorizon2021,  
une alternative aux fonds en euros en perte de rendement**

UN TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE  
EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE<sup>1</sup> ET À L'ÉCHÉANCE

**De type « autocall »<sup>2</sup>, AltaHorizon2021 est un placement,  
adapté à un objectif de gain et de risque très limité grâce à différents garde-fous.**

Altaprofits devient un acteur de référence sur le marché des produits structurés en assurance vie. En réflexion constante pour satisfaire les besoins et les demandes de ses épargnants, la Société de Gestion de Patrimoine en ligne capitalise sur ses 12 années d'expertise dans la création et la commercialisation de produits structurés (parmi lesquels ceux de la gamme AltaRendement) et innove, en créant une nouvelle gamme complémentaire : **AltaHorizon, dont la vocation est de proposer des fonds structurés équilibrés en alternative aux fonds en euros dont le rendement s'étirole d'année en année.**

Le 1<sup>er</sup> structuré prudent est **AltaHorizon2021** ordonné par **SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)**. L'indice sous-jacent est l'**Euro iStoxx® EWC 50** ; il est exposé au marché actions et composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 11 places boursières de la zone Euro, dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

La formule d'AltaHorizon2021 bénéficie de **dispositifs barrières protecteurs** ; ces garde-fous sont destinés à **préserver le gain** (un rendement 2 à 3 fois supérieur à celui moyen 2020 des fonds en euros) et à **garantir le capital** (l'exposition au risque de perte en capital est extrêmement limitée, très encadrée), à savoir :

- **quelle que soit l'évolution de l'indice, un mécanisme de versement d'un coupon inconditionnel de 4 % brut**, versé à l'issue du trimestre 4, quelle que soit l'évolution de l'indice sous-jacent depuis l'origine.

*Le coupon est le revenu issu de la hausse de l'indice ; c'est le gain/le taux de rendement versé à l'investisseur.*

- **un remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 5 au trimestre 39 (trimestre final)**, si, à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale (19 mai 2021). Dans ce cas, AltaHorizon2021 s'arrête et l'investisseur récupère 100 % du capital majoré d'un gain de 1 % brut par trimestre écoulé à compter du trimestre 5.

- **un objectif de gain fixe plafonné à 1,00 % brut par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 5**, en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale (19 mai 2031), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 70 % de son niveau observé à la date de constatation initiale (19 mai 2021), soit un taux de rendement annuel brut<sup>3</sup> maximum de 3,61 %, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 2,58 %.

• **un remboursement du capital à l'échéance (19 mai 2031)**, si l'indice est en baisse de plus de 30 % (seuil de protection supplémentaire au mécanisme de protection du capital à l'échéance, dit « full airbag ») mais n'enregistre pas une baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial (19 mai 2021) à la date de constatation finale (19 mai 2031).

Pour plus d'informations comme l'évolution et les répartitions sectorielle et géographique de l'indice sous-jacent, le mécanisme de remboursement et les différents scénarios, voir au lien ci-après :

<https://www.altaprofits.com/documentation/pdf/supports/FRSG00011K19/brochure.pdf>

**AltaHorizon2021 est un support d'investissement :**

- . commercialisé jusqu'au 15 mai 2021,
- . sans frais d'entrée, ni de sortie,
- sans frais de gestion,
- exclusivement éligible dans les enveloppes assurance vie, capitalisation, Plan d'Épargne Populaire (PEP), Plan Épargne Retraite Individuel (PERin) des contrats proposés par Altaprofits.

**Le point de vue « expert » de Stellane Cohen, Présidente d'Altaprofits :**

*« En investissant dans les fonds en euros, nos épargnants ne dégagent plus un rendement suffisant pour faire face à l'inflation et à leur objectif de valoriser leur capital ; c'est l'environnement de taux bas, et de plus en plus bas, voire même négatifs de temps à autre, qui ne permet pas de rémunérer leur épargne. Nous devons trouver pour eux d'autres relais de rendement tout en tenant compte de leur souhait de ne pas s'exposer trop à la volatilité des marchés financiers. Notre nouvelle gamme AltaHorizon et son 1<sup>er</sup> millésime AltaHorizon2021 constituent une solution financière adaptée que nous avons mise au point pour eux.*

*Le gain est plafonné à 4 % brut même si les marchés ne font que + 30 %. Le rendement-risque en conclusion est équilibré, c'est-à-dire qu'en contrepartie de ce rendement, la prise de risque est extrêmement limitée. Nous sommes vraiment dans une approche patrimoniale de « bon père de famille » ; les différents « garde-fous » font que nos épargnants ne perdent pas d'argent et ce, dans la majorité des scénarios durant la vie du produit, et le temps d'attente est rémunéré. ».*

### Les autres caractéristiques de AltaHorizon2021

**Code ISIN :** FRSG00011K19

**Valeur nominale de la part :** 1 000 euros.

**Éligibilité :** L'investissement est possible par des versements complémentaires, des arbitrages et dans le cadre de nouvelles ouvertures de contrats de la gamme Altaprofits (assurance vie, capitalisation, Plan Épargne Populaire/PEP, Plan Épargne Retraite individuel/PERin).

**Date de constatation initiale :** 19 mai 2021.

**Date de constatation finale :** 19 mai 2031 (trimestre 39).

**Date d'échéance :** 2 juin 2031.

**Durée d'investissement conseillée :** 10 ans.

**Contact presse :**

Brigitte Huguet – 01 46 34 78 61 – [information-presse@altaprofits.fr](mailto:information-presse@altaprofits.fr)

SUIVEZ-NOUS:



#GestiondePatrimoine #assurancevie #Epargne #Retraite  
#investissement #placement  
#Insurtech #fintech #Finance

**A propos d'Altaprofits :** Altaprofits est une Société de Conseil en Gestion de Patrimoine en ligne. En réponse aux nouvelles attentes des épargnants et à un marché de l'épargne en pleine mutation, Altaprofits affirme son leadership à travers un fort accompagnement humain pour l'aide, la délivrance de bilans, de conseils personnalisés en gestion patrimoniale et une offre en gestion de patrimoine étendue, adaptée à chaque besoin, novatrice et compétitive sur le site [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com).

Au service de toutes les stratégies patrimoniales jusqu'aux plus complexes, ses principaux domaines d'expertise sont l'épargne (valoriser un patrimoine, le faire fructifier au regard d'un projet de vie et de son évolution, organiser une succession suivant une situation familiale), la retraite (la préparer), la prévoyance individuelle (se protéger ainsi que sa famille), auxquels s'ajoutent l'investissement en immobilier (SCPI en direct e.g.), la défiscalisation (PEA, PEP, PER, FIP, FCPI e.g.).

L'entité, qui dispose d'une diversité de partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) auprès desquels elle défend l'intérêt des particuliers qui lui font confiance, compte 51 000 clients pour un encours de 3 milliards d'euros, une équipe de 50 collaborateurs et conseillers à l'expertise patrimoniale reconnue.

Altaprofits est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 11 912 727,82 euros ayant son siège social au 17, rue de la Paix - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 041 669 et sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 11 063 754. Tél. : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*).

Communication à destination des professionnels.

---

<sup>1</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans la brochure commerciale.

<sup>2</sup> En pratique, ce produit financier, de type « autocall » (abréviation de « automatically Callable », c'est-à-dire « automatiquement remboursable »), est automatiquement remboursé dès que les conditions de marché prévues à la souscription sont réunies. Le repère de départ est l'indice de référence du montage évalué au 1er jour du produit ; ensuite, selon des dates propres à chaque produit, le niveau de l'indice est observé. S'il est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur est remboursé de son capital et perçoit un coupon de X % (taux fixé lors de la souscription), multiplié par le nombre de semestres écoulés. Sinon, en fonction du niveau de baisse, la perte en capital peut être partielle ou totale et les coupons perdus.

<sup>3</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.